

E/3246/Rev.2
E/CN.12/530/Rev.2



NATIONS UNIES

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

RAPPORT ANNUEL

(9 AVRIL 1958 — 23 MAI 1959)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS: VINGT-HUITIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 4

NEW-YORK

Considérant que, du fait de ces circonstances, il y a eu dans de nombreux pays une augmentation des importations de produits alimentaires, une diminution des exportations, une stagnation des niveaux de consommation alimentaire qui sont déjà très bas dans de larges secteurs de la population du continent et une recrudescence des poussées inflationnistes,

Considérant que la lenteur du développement de l'agriculture est due dans certains pays à la survivance d'institutions désuètes et à d'autres problèmes qui rendent opportunes une amélioration des régimes fonciers et la répartition des revenus dans le secteur agricole afin que l'agriculture soit en mesure de contribuer à une industrialisation beaucoup plus rapide que jusqu'à présent,

Considérant que le progrès de l'agriculture dépend pour beaucoup des mesures prises par les gouvernements en vue d'aider l'agriculteur à améliorer ses méthodes de production, en particulier par leurs services de recherche, de vulgarisation et d'enseignement agricoles,

Rappelant ses résolutions 15 (IV), 62 (V), 66 (V), 88 (VI) et 89 (VI) qui touchent à divers aspects des problèmes du développement agricole et de la redistribution des terres,

Prend note avec satisfaction de la résolution relative à la réforme agraire adoptée à la cinquième Conférence régionale de la FAO et de la résolution 712 (XXVII) du Conseil économique et social;

Recommande aux gouvernements des États membres :

1. De considérer, lorsqu'ils le jugeront approprié, la réforme agraire et notamment la création d'exploitations de dimensions adéquates, l'élimination des formes désuètes de contrat de travail, l'introduction de techniques agricoles modernes et une distribution plus équitable du revenu rural, comme autant de moyens d'assurer que le développement de l'agriculture répondra aux nécessités du développement économique général;

2. De donner la plus grande place possible, dans leurs programmes de développement agricole, à l'amélioration des systèmes de distribution et aux stimulants économiques capables d'assurer un accroissement de la productivité et un abaissement des coûts;

Prie le secrétariat de la CEPAL et la Direction générale de la FAO, dans le cadre de leur programme conjoint et pour autant que le permettront les ressources des deux organisations :

1. D'étudier les possibilités d'accroître l'offre de produits alimentaires et de matières premières provenant de l'agriculture et de la pêche en éliminant les obstacles institutionnels et structurels qui freinent actuellement le développement de ces importants secteurs de l'économie latino-américaine;

2. D'examiner, en collaboration avec les gouvernements des pays membres qui en feront la demande, la façon dont les services publics compétents, en particulier les services de recherche, de vulgarisation et d'enseignement agricoles, viennent en aide à l'agriculture,

3. De déterminer, à l'occasion de ces études, les possibilités de spécialisation de certaines régions et la position concurrentielle de certains produits dans le

cadre d'un marché commun, en vue de l'intégration économique régionale et d'une meilleure utilisation des ressources de l'Amérique latine.

22 mai 1959.

159 (VIII). Étude des tendances et perspectives de la production et de la consommation du bois en Amérique latine

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Constatant avec inquiétude le contraste qui existe entre l'abondance des ressources forestières de l'Amérique latine et l'augmentation continue des importations de produits forestiers dans les pays latino-américains,

Persuadée que l'exploitation rapide et efficace des ressources forestières de l'Amérique latine pourrait contribuer beaucoup au développement économique de la région, au commerce interlatino-américain et à l'élévation du niveau de vie des peuples de l'Amérique latine,

Reconnaissant qu'à cette fin il faudrait absolument analyser et évaluer le potentiel forestier et les besoins futurs de produits forestiers en Amérique latine,

Demande à nouveau au secrétariat, ainsi qu'elle l'a déjà fait dans sa résolution 133 (VII), de se mettre en rapports avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en vue d'effectuer immédiatement une étude de ces questions, en étroite coopération avec cette Organisation;

Regrette que cette étude ait dû être renvoyée à plus tard, faute de ressources;

Exprime l'espoir que l'on mettra à la disposition du secrétariat les fonds nécessaires pour mener à bien cette étude si urgente, qui devrait être entreprise au cours de l'année pour être présentée à la Commission à sa prochaine session;

Recommande aux gouvernements :

1. De prendre les mesures voulues pour améliorer les données dont on dispose sur les ressources forestières de leurs territoires ainsi que les statistiques de la production forestière, en faisant appel, si besoin est, au concours du Service de gestion de l'assistance technique, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et des autres organismes compétents;

2. D'accorder leur entière coopération au secrétariat en lui fournissant les moyens de mener à bien l'étude envisagée.

22 mai 1959.

160 (VIII). Cadre institutionnel de l'industrialisation

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que pour maintenir le développement économique de l'Amérique latine au même rythme que par le passé et mettre à profit les perspectives offertes par le marché commun, il est indispensable d'intensifier l'effort d'industrialisation,

Considérant que, dans de nombreux pays d'Amérique latine, le développement industriel se heurte aux graves obstacles que constituent des institutions qui ne corres-

pondent déjà plus au degré actuel de développement et d'industrialisation,

Considérant que cette inadaptation du cadre institutionnel aux exigences d'une industrialisation vigoureuse et capable de contribuer à l'élévation plus rapide du niveau de vie des peuples se traduit de multiples manières et notamment par l'exiguïté des marchés intérieurs de capitaux d'investissement, par l'insuffisance des systèmes de crédit industriel et par des lacunes dans la législation industrielle,

Considérant qu'il faut coordonner les mesures de politique économique concernant en particulier la monnaie, les changes, la fiscalité et la réglementation du commerce extérieur pour atteindre une plus grande efficacité dans le processus d'industrialisation méthodique,

Considérant qu'il faut donner aux organismes responsables de la politique économique dans les pays latino-américains des avis concernant l'influence des facteurs institutionnels sur le processus d'industrialisation ainsi que les rapports entre ce processus et la politique économique générale,

Décide:

1. De prier le secrétariat d'étudier les facteurs institutionnels qui contribuent, en Amérique latine, à accélérer ou à retarder le développement industriel — des études étant particulièrement souhaitables sur la législation industrielle, le financement, la diffusion des techniques, la commercialisation, les institutions de développement, les tarifs douaniers, l'origine et la formation de l'esprit d'entreprise;

2. De recommander aux États membres de coopérer avec le secrétariat pour lui faciliter la tâche que lui impose la présente résolution.

22 mai 1959.

161 (VIII). Étude des industries mécaniques

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que le développement économique de l'Amérique latine exige un effort continu d'industrialisation, surtout si l'on songe aux perspectives qu'ouvre un marché commun régional,

Considérant que les industries mécaniques jouent un rôle tout particulier dans le développement économique en ce qu'elles contribuent à augmenter l'offre de biens d'équipement et forment une main-d'œuvre qualifiée,

Considérant qu'il existe, à l'intérieur du secteur général des industries mécaniques, une gamme très diverse d'activités, d'une complexité technique variable,

Considérant qu'il serait utile que les pays en voie d'industrialisation disposent d'avis autorisés et de données d'expérience permettant de déterminer celles des industries mécaniques qu'il conviendrait de développer, compte tenu du degré d'évolution, des ressources et des débouchés de divers pays,

Décide de recommander au secrétariat d'étudier, en coopération avec d'autres organismes internationaux qui s'occupent de ce problème, les caractéristiques techniques et économiques des industries mécaniques

et les problèmes que posent leur création ou leur développement dans les pays d'Amérique latine.

22 mai 1959.

162 (VIII). Réunions d'experts en pétrochimie et en sidérurgie

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que, comme l'a clairement montré la réunion d'experts en politique commerciale récemment tenue à Caracas, plusieurs pays latino-américains s'efforcent de créer des industries de base ou de développer celles qui existent déjà, notamment la sidérurgie et la pétrochimie qui exigent de vastes marchés et d'importants investissements,

Considérant que la plupart des programmes entrepris à cette fin dans les divers pays en sont encore au stade initial et qu'on pourrait donc, si l'on était assuré d'une demande supérieure à celle du marché local, leur donner une orientation permettant d'obtenir le maximum de rendement,

Considérant qu'il faut permettre aux promoteurs et aux responsables desdites industries de se faire une idée précise des possibilités réelles qu'offre le marché commun pour l'écoulement des produits de ces industries dans un proche avenir,

Considérant que, si l'on veut arriver à une meilleure utilisation des capitaux, des techniques et de la main-d'œuvre, il y a manifestement intérêt à éviter les doubles emplois en suivant une politique de spécialisation coordonnée qui permette de satisfaire la demande globale sur ce marché régional,

Prenant note avec satisfaction des études que la CEPAL a déjà effectuées en la matière,

Décide de demander au secrétariat de la CEPAL de réunir des groupes d'experts des industries de base, et notamment de la sidérurgie et de la pétrochimie, qui procéderaient à un examen d'ensemble des programmes exécutés en Amérique latine et feraient des suggestions concernant les possibilités de spécialisation de la production en vue d'assurer un rendement optimum dans chacune des branches d'industries qui existent ou que l'on envisage de créer dans la région.

22 mai 1959.

163 (VIII). Papier et cellulose

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que la consommation de papier et de cellulose, d'origine tant interne qu'extérieure, augmente rapidement en Amérique latine,

Considérant que les matières premières nécessaires existent dans la région,

Considérant qu'il est indispensable de coordonner le développement de l'industrie du papier et de la cellulose sur le plan régional afin que les ressources naturelles de l'Amérique latine soient mieux exploitées et ses besoins mieux satisfaits,

Estimant qu'il est de plus en plus nécessaire d'étudier les moyens de développer davantage le secteur du papier